



Secteur Calanques et Archipel de Riou



CONCERTATION NATURA 2000
MILIEU TERRESTRE

Compte rendu de la réunion du 6 février 2008 sur la problématique 1
«Dégradation des zones littorales »

Participants		
AILLAUD Georges	UDVN13	contact@comiteduvieuxmarseille.net
AMAT Guy	CIQ Bonneveine	ciqbonneveine@aol.com
ANSELME Lorraine	CEEP	lorraine.anselme@ceep.asso.fr
BAFFI Marie	Stagiaire AGAM	
BARBIER Claude	Fédération Française de Spéléologie (FFS-CDSC13)	cldbrbr@free.fr
BARBIER-BROSSAT Madeleine	Union des calanques du Littoral (UCL)	madbarbier@tiscali.fr
BARET Julien	ECOMED	j.baret@ecomed.fr
BARTOLI Evelyne	Fédération Française de Randonnée Pedestre	evelynebartoli@free.fr
BAYLE Patrick	DPJ_Ville de Marseille (Direction des Parcs et Jardins)	pbayle@mairie-marseille.fr
BERNARD André	Compagnie des Guides de Provence	abernard@lunabong.com
BONNET Andre	Association des Chasseurs de Cassis	bonnet.cassis@free.fr
BUDET Romuald	Conseil Général des Bouches-du-Rhône (CG13)	romuald.budet@cg13.fr
CHABOT Philippe	Groupement des Accompagnateurs en Provence	info@horizonrandonnee.fr
DELAUGE Julie	CEEP	julie.delauge@ceep.asso.fr
DELAVERNE Jean	CIQ La Panouse	jean.delavenne@aliceadsl.fr
DUBOUT Renée	Union des calanques du Littoral (UCL)	renee.dubout@oamp.fr
DUMAS Pierre-Jean	IMEP	pierrejeandumas@yahoo.fr
DUNAND Louis	Collectif "un parc national pour les calanques"	
GIRAUD Robert	Spécialiste de la flore	
GUYADER David	ONF	david.guyader@onf.fr
LABUSSIÈRE Sandrine	Mairie de Cassis	ecologie@cassis.fr
LAVABRE Pierre	CIQ des Baumettes	p.lavabre@orange.fr

Compte rendu de la réunion du 06 février 2008
Problématique 1 « Dégradation des zones littorales »

POTIER Michèle	CIQ des Baumettes	potiermichele@wanadoo.fr
MAIROT Martial	DPJ Ville de Marseille (Direction des Parcs et Jardins)	mmairot@mairie-marseille.fr
MORIZOT Pierre	Comité pour la Défense des Sites Naturels (COSINA)	
NELL Jacques	Spécialiste des Lépidoptères	
PAVON Daniel	ECOMED	pavondaniel@yahoo.fr
PELLISSERI Léon	GREF honoraire	leon.pellisseri@wanadoo.fr
RALLI Max	Association des Chasseurs de Cassis	
SEMERIVA François	CIQ Sormiou	francois.semeriva@jeunesse-sports.gouv.fr
THEDI Hervé	AGAM	h.thedy@agam.org
THINON Michel	IMEP	michel.thinon@univ-cezanne.fr
VARNI Paule	Association des Propriétaires Privés des Calanques de Marseille à Cassis	paulevarni@wanadoo.fr
VINCENT Alain	ONF	alain.vincent@onf.fr
YOUSSEF Sami	IMEP	sami.youssef@etu.univ-cezanne.fr

Excusés

FRANCHI Daniel	Société Provençale des Chasseurs Réunis (SPCR)	dfranchi@wanadoo.fr
VIDAL Patrick	CEEP	patrick.vidal@ceep.asso.fr

- Diffusion du compte rendu : invités et participants de la problématique 1

Le présent compte rendu essaie de traduire le plus objectivement possible les prises de position et les éléments forts du débat. Certaines interventions ont été regroupées pour assurer une cohérence autour du thème discuté. Les intervenants qui souhaiteraient ajouter des compléments ou préciser un point particulier peuvent le faire par mail, dans un délai d'une semaine après l'envoi du compte rendu. Un correctif sera alors adressé à l'ensemble des participants.

Adressez vos correctifs à Lidwine Le Mire Pecheux : lidwine.lm-pecheux@gipcalanques.fr

Ouverture de la réunion

La fiche problématique 1 et le diaporama imprimé sont distribués à tous les participants au moment de la note de présence.

J.M. LAFOND ouvre la troisième réunion de concertation partie terrestre.
N. TETEFORT enregistre la concertation

Présentations

L. LE MIRE PECHEUX présente la problématique :

- les objectifs de la réunion
- l'intérêt écologique et l'originalité des milieux littoraux
- localisation et description écologique des milieux littoraux
- identification des menaces et propositions de gestion et d'actions dans les secteurs identifiés et localisés

P. BAYLE présente le projet « Lutte contre l'érosion et réhabilitation du vallon et de la calanque de Sugiton »

L. ANSELME présente le projet de gestion de la fréquentation sur l'île du Frioul : étude de fréquentation et aménagements intégrés.

P.J. DUMAS présente son sujet de doctorat « Structure, dynamique et vulnérabilité des phryganes méditerranéennes » avec pour objectifs généraux de (i) caractériser et décrire la végétation des phryganes, (ii) comprendre la biologie et l'écologie de 3 espèces sélectionnées, (iii) déterminer l'importance des pressions humaines sur les populations de ces espèces avec pour questions principales : est ce que les nécroses sont dues spécifiquement aux pollutions ? Pourquoi la régénération est t elle rare ?

Compte rendu du débat

Cette partie présente exclusivement les participations portant sur le thème de la problématique concernée. Les autres informations sont reportées en notes à la suite (, etc.)

P. YZOMBARD propose que le CIQ de Morgiou puisse devenir un véritable relais d'informations auprès des habitants et des usagers. Le CIQ dispose de panneaux d'affichage et d'un site internet comme moyens de diffusion de l'information. Il voudrait savoir quelle serait la démarche à adopter pour être informé de ce qu'il faut dire, faire ou ne pas faire et demande un catalogue des plantes à ne pas planter. Il pense que d'autres CIQ doivent avoir le même souhait.

M. POTIER propose aussi que des réunions d'information sur les pollutions biologiques et espèces envahissantes soient mises en place pour les CIQ, ainsi que la publication dans les journaux locaux des articles sur ces sujets.

G. AILLAUD propose d'utiliser le terme « partie prenante » au lieu de celui d' « usager » qui est restrictif. Il s'étonne que la bruyère multiflore n'apparaisse pas dans la problématique alors qu'il y avait une belle population au Cap croisette réduite par les déblais du métro. Il souhaite que le GIP ait la même démarche que celle du CEEP au Frioul à savoir de relier le milieu naturel au patrimoine culturel.

L. LE MIRE PECHEUX répond (i) que la bruyère n'est pas une espèce protégée et qu'elle est plutôt rattachée à l'habitat de garrigue continentale, (ii) le patrimoine culturel ne fait pas parti des compétences de Natura 2000, mais il est possible de se servir de cet attrait culturel comme outil de canalisation de la fréquentation dans des projets collatéraux.

P. MORIZOT s'étonne que l'on n'ait pas abordé des insectes

PUBLIC répond qu'au contraire les insectes ont bien été traités

F. AUSCHER répond que l'on a fait la part belle aux insectes et que les lacunes au niveau des coléoptères tiennent au fait que les inventaires ont été réalisés une année très sèche donc peu favorable à l'observation des insectes.

A. VINCENT pense qu'il est réducteur, dans la partie ouest des Calanques, de n'aborder la question que sous l'angle de la randonnée car les randonneurs restent généralement sur les sentiers lorsqu'ils sont correctement balisés. La problématique littorale, comme au Frioul, est l'accès à la mer. En effet, l'accès à la mer concerne (i) les usagers de la pêche à pied qui ont un impact important car ils vont directement sur le point de pêche (exemple du sémaphore) et (ii) la promenade familiale. D'autre part la création d'un sentier littoral au départ du Mont rose est intéressante mais il ne faut pas que le parcours soit trop long (moins de 3 heures) car ça ne correspond pas au besoin. Des parkings doivent être prévus pour accueillir les promeneurs. Une réflexion plus globale doit notamment être menée avec l'arrivée du Boulevard urbain. Il faut une opération Grand site et que les élus s'approprient cette problématique et qu'ils prennent conscience que c'est un des espaces les plus fragile de Marseille. C'est une partie de Marseille qui est médiatisée comme un terrain vague au bord de mer.

R. BUDET revient sur le projet du sentier littoral du Mont Rose à Callelongue qui relève, par sa localisation et sa dimension, de la politique d'aménagement de la Ville et qu'il doit donc être pris en compte dans une démarche globale. Il pense que ce sentier trouverait tout son sens s'il était situé entre la mer et la route, notamment pour des aspects de sécurité mais aussi pour régler tous les problèmes d'accès à la mer. Il insiste sur la nécessité de mener ces dossiers en parallèle avec ceux relatifs aux scories, à l'érosion du littoral afin d'adopter une gestion globale cohérente.

F. AUSCHER pense que le projet de sentier proposera un parcours « mixte », avec des passages entre la route et la mer, d'autres au dessus de celle-ci.

R. BUDET confirme, en rappelant l'intérêt écologique de l'autre coté de la route, la possibilité de réaliser de petits sentiers pédagogiques.

C. BARBIER rappelle la contradiction entre le fait de faciliter l'accès au massif pour le public et la volonté de réduire leur impact. Il propose de réfléchir à l'ajout de plusieurs petits panneaux sur les sentiers pour, entre autres, guider les randonneurs et rappeler la réglementation en vigueur. Il préconise de petits panneaux simples, avec peu de textes mais des messages forts incitant au respect des lieux.

F. AUSCHER précise que la volonté générale n'est pas de truffier les Calanques de panneaux surtout qu'il existe encore assez peu de retours sur leur efficacité. Il rappelle que de nombreux projets sont en cours (étude ONF, Cassis, Sugiton) et surtout qu'il est important de garder à l'esprit le rôle des patrouilles qui sensibilisent directement les gens sur site, ce qui va dans le sens d'une augmentation modérée des panneaux.

M. BARBIER-BROSSAT trouve que les panneaux installés à Sugiton sont bien faits mais qu'ils ne renseignent pas suffisamment sur la réglementation en vigueur.

M. MAIROT précise qu'il s'agit d'une dizaine de petits panneaux (20x20cm) installés dans l'urgence pour guider les visiteurs compte tenu des changements apportés par les aménagements.

F. AUSCHER ajoute que certains de ces panneaux ont été vandalisés.

L. DUNAND souligne le problème des transports dans les Calanques en général, et constate la nécessité de faire faire des études préalables (scientifiques, urbanistes, etc.) à tout projet d'aménagement et que celles-ci soient collégiales afin d'assurer leur prise en compte par l'Europe et ses financements. Il prend l'exemple d'une création possible d'un parcours botanique balisé, avec dépendances (parkings) et mise en place de navettes. Pour la question des panneaux, il pense qu'il vaut mieux privilégier des petits panneaux avec un système de couleurs et de figurés pour les rendre plus ludiques et donc attractifs.

G. AILLAUD trouve qu'on ne parle pas assez de l'ensemble du cortège floristique associé aux « stars » que peuvent être l'Astragale ou le Plantain. Il prend l'exemple de la question de la mauvaise germination de l'Astragale et avance l'idée que la cause pourrait être l'absence d'un contexte favorable. La dégradation de son habitat et l'appauvrissement en espèces annuelles et bulbeuses seraient ainsi une piste à creuser.

J. BARET confirme que de nombreux relevés phytosociologiques ont été effectués dans les habitats de phryganes littorales à Astragale et que très souvent les espèces annuelles et bulbeuses en sont absentes. La principale raison viendrait du sur-piétinement.

P. J. DUMAS ajoute qu'une dormance des graines d'Astragale a pu être mise en évidence sur certains essais et que celle-ci pourrait être levée par des conditions physico-chimiques particulières, notamment le feu.

G. AILLAUD pense que les essais de germination d'Astragale réalisés dans le cadre de la thèse de P.J. DUMAS souffrent de problèmes méthodologiques. Il regrette notamment que l'arrosage ait été effectué avec une solution préparée et non avec l'eau de mer directement.

A. BERNARD trouve qu'au lieu d'enlever du topoguide des Calanques les indications pour la voie d'aventure de la Traversée du Baron où poussent l'Euphorbe arborescente, il vaudrait mieux les laisser en l'état et davantage axer le texte sur la communication, en déconseillant cette traversée aux grimpeurs. Il se propose pour accompagner des personnes intéressées par la flore de la traversée du Devenson. A propos des débarquements de groupes par des bateaux de professionnels de l'escalade, une association non représentée à la Compagnie des Guides de Provence (CGP) pourrait être à l'origine de ce phénomène, qu'il juge toutefois marginal. Il rappelle le mode de fonctionnement des sorties de la CGP, avec de petits groupes, arrivant par les sentiers, et sensibilisés pendant le trajet à la découverte du milieu naturel.

A. VINCENT précise que pour que cette sensibilisation soit pertinente, encore faut-il que les professionnels en question aient l'information, voire suivent des formations particulières.

A. BERNARD est d'accord et donne l'exemple de la Vallée des Merveilles dans les Alpes maritimes où les accompagnateurs doivent passer un diplôme difficile pour avoir le droit d'accès à certaines zones.

A. VINCENT demande l'avis des grimpeurs sur leurs débarquements à En Vau.

A. BERNARD confirme ces débarquements dans le cadre des activités de la CGP mais seulement lorsqu'ils n'ont plus d'autres solutions pour accéder à cette calanque, et avec seulement deux ou trois personnes pour faire des grandes voies. Il affirme que la CGP n'organise pas de débarquements massifs de grimpeurs.

A. VINCENT affirme de son côté avoir vu des moniteurs accompagnant une quinzaine de personnes.

A. BERNARD lui répond que pour des aspects de sécurité comme de pédagogie, les groupes du CGP ne contiennent pas plus de deux ou trois personnes. Il pense de toutes manières que la culture de l'escalade ne peut être transmise qu'à des groupes en nombre restreint et s'étonne donc des observations de A. VINCENT.

A. VINCENT pense qu'il doit s'agir de clubs et/ou de groupes aguerris.

P. CHABOT ajoute que les douze accompagnateurs du Groupement des Accompagnateurs de Provence (GAP) se sont interdit, depuis l'année dernière, de débarquer des groupes pour faire de la randonnée. Il précise toutefois la difficulté de contrôler tous les autres clubs et associations qui gravitent dans le massif.

A. VINCENT estime que ces remarques sont importantes car elles infirment les craintes des bateliers au sujet de l'arrêté de la Ville de Marseille.

P. VARNI fait valoir que le minimum est de respecter la propriété d'autrui. Elle souligne que le propriétaire de la Grotte du Capelan n'est pas d'accord pour que son terrain soit visité alors que des débarquements de grimpeurs continuent.

A. BERNARD demande au si le GIP a eu une discussion avec l'UCPA à ce sujet.

L. LE MIRE PECHEUX répond que l'UCPA a été invité aux concertations Natura 2000 mais qu'ils ne sont venus cette fois ci.

A. BERNARD répond qu'il serait important de voir ces questions avec eux car les secteurs privés et publics de Sormiou sont utilisés, pour les professionnels, à 99% par l'UCPA avec des groupes importants.

L. LE MIRE PECHEUX présente, dans le cadre de la mesure relative au maintien du bon état de conservation des habitats et espèces, la nécessité de réaliser des études d'incidences avant tout projet d'aménagement.

D. PAVON confirme que tout aménagement en site Natura 2000 doit faire l'objet d'une étude d'incidence. Il précise toutefois que cette étude doit rendre compte des incidences du projet sur la fonctionnalité écologique de l'ensemble du site, ce qui, compte tenu de la surface du site des Calanques, demeure très délicat à évaluer. Si au final, l'étude d'incidence nous informe que l'on a perdu 1% de la surface de tel habitat, la perte de dizaines de pieds d'espèces protégées doit également être mise en évidence, informations qui semblent être de second ordre dans les études d'incidences. Ces dernières sont obligatoires mais il peut être pertinent de les coupler à des études plus ponctuelles et précises types études d'impacts, avec à la base, la réalisation d'états initiaux communs. Il interpelle également sur la route menant à Callelongue qui passe en plein milieu des populations d'Astragale. Cette dernière ayant déjà payé un lourd tribut aux aménagements, il

serait bon d'enrayer ce processus et empêcher toute nouvelle dégradation de ses populations.

A. VINCENT soulève le problème de la réalisation d'études d'incidences hors périmètres Natura 2000 que la DIREN préconise. Il pose la question de la distance à laquelle un aménagement peut être susceptible d'avoir des incidences sur un site et comment l'appréhender.

J. BARET lui répond qu'il est déjà difficile d'évaluer les incidences directes d'aménagements intérieurs au site, l'approche indirecte sur des projets extérieurs semble encore plus délicate.

A. VINCENT ajoute que les services de l'Etat eux-mêmes ne sont pas clairs sur le sujet car ces études d'incidences hors périmètres Natura 2000 ne sont pas systématiquement demandées.

G. AILLAUD prend l'exemple de la Cayolle où des centaines d'arbres ont été coupés en limite du site classé après un changement d'affectation de parcelles au PLU, et que ce projet n'a fait l'objet d'aucune étude. Il cite également le projet d'Ikéo à Fos-sur-Mer et l'obligation qui lui prévaut, suivant le pétitionnaire et l'ampleur de son projet, de proposer des mesures compensatoires. Il prend l'exemple de la jonction L2 et du vallon de la Fouragère où s'est opérée une restauration de l'Espace Boisé Classé (EBC) détruit pour les travaux, au titre des mesures compensatoires.

F. AUSCHER pense que l'autre problème de ces dossiers, quand ils sont montés, vient de la qualité de leur instruction.

M. BARBIER-BROSSAT informe que sur la route de la Fontaine de Voire de nombreux pins viennent fraîchement d'être coupés.

R. BUDET répond que ces coupes étaient programmées et qu'il s'agit d'opérations de gestion forestière.

F. AUSHER souhaite que ce genre d'information puisse être systématiquement et rapidement communiqué au GIP afin de pouvoir répondre aux questions des riverains et éviter toute polémique.

J. BARET alerte sur le fait que certains projets qui ne nécessitent pas d'autorisation de travaux (types pistes DFCI, débroussaillages), ainsi que tout permis de construire, ne sont pas soumis aux études d'incidences alors que ces projets sont tout autant dégradant pour le littoral.

F. AUSCHER propose de lister dans le groupe "Propriétaires" les projets et travaux n'étant pas soumis à étude d'incidences.

A. VINCENT prend l'exemple sur Roquefort-la-Bédoule de la création d'un bassin de rétention ayant nécessité la destruction de 5000m² de milieu naturel en plein site Natura 2000. Cet aménagement en zone ND étant déclaré d'utilité publique, et les permis de construire n'étant pas soumis à étude d'incidence, il ne peut faire l'objet d'aucune étude environnementale préalable. Il s'agit là d'une faille importante à l'application de Natura 2000 à faire connaître à la DIREN.

F. AUSCHER signale que les préfets peuvent prendre des dérogations si les opérateurs de site Natura 2000 lui fournissent une liste de travaux et aménagements devant faire l'objet d'études environnementales préalables. Il rappelle également le rôle primordial du tissu associatif dans ce genre de situations.

J. NEL trouve qu'on travaille en aveugle. Il rappelle qu'il existe environ 37000 espèces d'insectes sur le territoire métropolitain, qu'il manque des spécialistes dans chaque ordre et que l'on risque de détruire des espèces sans même le savoir. Il ajoute que les espèces protégées ne sont pas forcément les plus importantes en termes d'enjeux de conservation.

L. LE MIRE PECHEUX rappelle que dans le Docob, un effort a été fourni pour justement accorder une importance à ces espèces non concernées par un statut de protection mais présentant un réel intérêt patrimonial pour les Calanques.

J. NEL déplore le manque d'études sur des groupes tels que les Diptères, Hyménoptères, ainsi que le manque de spécialistes pouvant les assurer.

J. BARET rappelle la nécessité de réaliser, en plus de toute étude d'incidences, des études d'impact qui prennent en compte l'ensemble des espèces patrimoniales, pas seulement celles inscrites sur les Directives européennes.

L. PELLISSERI souhaite en savoir davantage sur la réserve foncière du fort du Mont Rose. A propos des points A122 "Délimiter et organiser les parcs de stationnement" et A123 "Valoriser les parcs de stationnement proches de nouvelles boucles de randonnée", il demande de quantifier la capacité des parkings, notamment entre Mont Rose et Callelongue, et faire respecter cette capacité.

F. AUSCHER répond que, sur le site du Mont Rose, aucun enjeu relatif à Natura 2000 n'a été identifié.

A. VINCENT signale qu'à la capacité de stationnement, il faut ajouter la dynamique de circulation qui va renseigner sur la demande réelle des visiteurs. C'est en confrontant ces deux informations que l'on pourra identifier d'éventuels besoins en matière de transports en commun par exemple.

C. BARBIER propose d'utiliser de gros blocs rocheux pour délimiter les parcs de stationnement plutôt que des demi-poteaux.

A. VINCENT répond qu'aménager de la sorte donnera au site un aspect de carrière ou de décharge et qu'il vaut mieux éviter cela en soignant l'aspect visuel des aménagements.

J. NEL présente la possibilité de réduire l'accès par la mise en place de barrières et de péages, d'autant qu'un tel dispositif assurerait une entrée d'argent au futur Parc National.

G. AILLAUD considère le fait de limiter l'accès par obligation de péage comme une restriction de liberté. Il propose de s'inspirer de l'exemple des parcs américains qui imposent des quotas : si l'on dépasse un certain nombre de personnes présentes sur le massif, l'accès est interdit tant que cette charge n'est pas réduite.

L. DUNAND s'inquiète du manque de coordination entre Natura 2000 et le futur Parc National des Calanques.

F. AUSCHER répond qu'au contraire le GIP travaille en parallèle sur ces deux problématiques et que des fiches actions vierges vont être mises en ligne afin de mieux visualiser les thèmes abordés.

F. SEMERIVA estime qu'en ce qui concerne l'accès à Sormiou, il devrait y avoir un rapport entre l'endroit où la route est coupée et l'endroit où le parking est autorisé. Il est en revanche satisfait de la proposition d'installer des rondins pour délimiter les stationnements. Enfin, il demande à ce que les intérêts des résidents des Calanques ne soient pas lésés et qu'en cas de capacité d'accueil atteinte, ils puissent quand même rentrer chez eux.

P. BAYLE rappelle que tout ce qui traite de voie publique relève de la CUM, pas de la ville de Marseille.

G. AILLAUD insiste sur la nécessité d'empêcher toute prolifération d'espèce végétale allochtone sur le massif, en constatant l'ampleur du phénomène, notamment du Figuier de Barbarie, sur l'ensemble du bassin méditerranéen.

J. NEL poursuit en proposant d'arracher les Pins parasol de la route des Crêtes à La Ciotat.

A. VINCENT informe qu'il existe une liste d'espèces à caractère envahissant élaborée par le Conservatoire Botanique Méditerranéen de Porquerolles.

L. LE MIRE PECHEUX rappelle que, sur le site des Calanques, seules les Griffes de sorcières répondent aux critères scientifiques d'espèces envahissantes. D'autres espèces allochtones comme le Figuier de Barbarie peuvent être considérées comme telles mais pour le moment ne satisfont pas tous ces critères dans les Calanques.

R. BUDET informe de la préemption du CG13 sur la parcelle Telecom au Mont Rose. L'objectif principal étant la canalisation du public, il propose une liaison entre Mont Redon et Saména avec mise en défends des secteurs à protéger. Concernant le dossier de la falaise de Saména, le CG13 a demandé l'avis du Préfet pour mettre en œuvre des travaux de sécurisation. Travaux effectués en urgence avec trois ans de retard en raison du flou méthodologique et de la difficulté de trouver un consensus entre efficacité et esthétique. Après les travaux, le CG13 a mandaté le bureau d'études Eco-Med pour réaliser un suivi biologique des pelouses littorales prioritaires impactées par les aménagements de sécurisation et proposer des préconisations de gestion et de génie végétal. Il indique aussi qu'un inventaire biologique, motivé par la présence d'orchidées remarquables, a été conduit au Col de Lun, dans la descente de la carrière de Marion. Le projet de bétonner une partie de la piste DFCI dans la sablière du Vallon de la Jarre a fait l'objet d'une étude mais une question se pose, en ce qui concerne le passage en Commission des Sites, sur le consensus entre les volets techniques, biologiques et paysagers qui entrent souvent en contradiction. Concernant la falaise de Morgiou, la Ville de Marseille a mis en demeure le CG13 de réaliser là encore des travaux de sécurisation et à nouveau revient la question du consensus entre faisabilité technique, intérêts biologiques et paysagers. Enfin, concernant la dégradation de la pinède littorale de Morgiou, il ressort que cette dégradation est l'œuvre des divagations des randonneurs à partir du GR. Le CG13 propose donc de dévier le GR vers l'intérieur afin de mieux canaliser la fréquentation ce qui permettrait de plus de limiter l'impact paysager de la clôture et des cabanons rachetés par le CG13. Une réflexion avec l'ONF est en cours pour ôter le label GR aux sentiers les plus littoraux.

D. PAVON expose le problème du détournement des sentiers. Les GR en Corse sont, d'après le Conservatoire Botanique de Corse, la plus grande menace pour la flore endémique de l'île car, d'après eux, même en détournant des sentiers, le problème revient régulièrement tous les dix à vingt ans et les habitats sont systématiquement dégradés. Il pense que les randonneurs ne voudront pas aller sur des GR « à vocation DFCI ».

P. YZOMBARD souhaiterait que dans le cadre du dossier sur les falaises de Morgiou, initié depuis une dizaine d'années, les cabanonniers soient invités à participer aux concertations car, des trois associations de Morgiou, aucune n'a jamais pu prendre part à ce projet.

J. DELAVENNE demande si dans les éventuelles opérations de restauration écologique, pourront être plantées d'autres espèces comme les Agaves, Aloès, etc.

G. AILLAUD répond qu'il s'agit d'un site Natura 2000 et d'un futur Parc National et qu'il convient alors de ne pas opérer la même gestion que dans un jardin particulier. En même temps, il rappelle le problème de la rudéralisation du milieu, véritable porte ouverte aux espèces envahissantes, et qu'il devient nécessaire de restaurer la flore originelle.

A. VINCENT fait état de la disparition du Pin maritime dans le Var à cause des attaques d'un insecte non indigène. Il informe également sur l'existence d'une liste annuelle de réglementation des phytocides en milieu naturel. Celle-ci est plus restrictive qu'en milieu agricole et devrait être systématiquement prise en compte par la CUM, et obligatoirement par un personnel formé et qualifié. L'ONF a été consulté par la CUM pour le débroussaillage des entrées de Sormiou et Morgiou mais au niveau de Callelongue, la CUM ne semble pas être consciente des enjeux écologiques. Concernant les opérations d'arrachages d'espèces envahissantes, elles soulèvent plusieurs questions techniques, notamment sur l'évacuation des déchets. La mise sous bâche noire aurait pu être une solution si les crédits avaient pu être maintenus. Il insiste sur la nécessité de mobiliser des moyens lourds, durables et pertinents pour mener à bien ces opérations.

M. MAIROT précise que sur Luminy des Agaves sont arrachées au même endroit depuis quatre ans et qu'il y a toujours des repousses.

J. DELAUGE insiste sur la gestion au quotidien de ces problématiques et sur la priorisation des actions de gestion. Il s'agit de veiller en continu, à l'aide d'outils cartographiques, à la non prolifération et aux éventuels rejets de ces espèces, à la conservation de stations d'espèces protégées. Enfin, une attention doit être portée aux incidences de ces campagnes d'arrachage, notamment en ce qui concerne l'érosion des sols.

D. PAVON pense que pour les remblais servant de support aux routes et parking, la question de leur évacuation semble compromise. En revanche, il n'est pas contre l'idée de tenter des opérations de dégagements de remblais dans des zones de fond de vallon, à titre expérimental.

F. AUSCHER relance le sujet du coût de ces travaux d'évacuation et de dépollution, au point mort depuis longtemps. Le CG13 promet d'en assurer une partie mais le budget à mobiliser est tel que de nombreux autres financeurs devront être trouvés.

D. PAVON s'inquiète des moyens techniques qui seront mis en œuvre lors de ces futurs travaux de dépollution. Car s'ils partent d'une bonne intention, cela fera nécessairement

intervenir des gros camions, des pelleteuses qui vont lourdement impacter les habitats littoraux, déjà réduits à peau de chagrin et soumis à de fortes menaces comme le piétinement de plus en plus de touristes.

P. CHABOT demande à ce que le GAP soit consulté et/ou convié à participer au groupe de travail sur l'espace entre Callelongue et Marseilleveyre.

A. VINCENT soulève le problème d'accès à la mer avec l'exemple du sentier du Sémaphore qu'il faudrait, comme pour celui du littoral de Montredon à Callelongue, ramener au plus près de la mer car ce sentier n'est utilisé que pour ça. Ceci permettrait de protéger la pente entre le Sémaphore et la mer, actuellement traversée par les touristes pour se rendre à la mer.

G. AILLAUD répond qu'effectivement ce type de réaménagement de sentier pourrait être testé sur la partie entre les l'Escalette et le hameau des Goudes.

F. AUSCHER s'inquiète de la faisabilité technique de cet aménagement.

E. BARTOLI pense quant à elle que si on débalise le GR, les gens emprunteront quand même l'ancien sentier.

D. PAVON propose, au lieu de créer de nouveaux sentiers, de mieux canaliser les accès à la mer et d'en réduire les points de départ du sentier.

A. VINCENT présente l'exemple de l'accès à Port Pin ou, à un sentier en lacet, a été préféré un accès direct à la mer en ligne droite. Les touristes voulant accéder rapidement à la mer, cette solution était la plus appropriée et les problèmes de divagations se sont ainsi résorbés.

M. MAIROT souligne le fait qu'avant tout aménagement, une étude préalable des besoins des touristes qui fréquentent ces accès doit être conduite.

L. ANSELME répond que cela a été fait sur le Frioul et que des aménagements ont pu être réalisés sur les secteurs identifiés, après enquêtes, comme les plus fréquentés.

J. DELAUGE pense aussi qu'il vaudra mieux favoriser une gestion plus incitative des accès, ne pas créer de nouveaux sentiers mais canaliser les flux en des points clés.

F. AUSCHER insiste donc sur le fait de se renseigner sur le comportement des touristes, et ce aux saisons optimales (printemps et automne) car l'été il y a peu de monde.

L. DUNAND propose d'aller interroger les quelques résidents de Marseilleveyre.

M. THINON rappelle que la création du sentier du littoral va détruire des centaines, voire des milliers d'individus d'espèces protégées. Il demande ce qu'il va être fait à ce sujet.

F. AUSCHER répond qu'une cartographie précise (1/2500) des espèces concernées est disponible et qu'elle servira de base à la définition du tracé du sentier.

M. THINON répond que, dans tous les cas, des espèces comme *Anthemis secundiramaea* vont en pâtir.

A. VINCENT propose une idée de super-structure qui passerait au dessus des habitats. Ce type d'ouvrage serait coûteux mais afin de gérer l'afflux de touristes et conserver les habitats littoraux, il faut investir.

M. THINON demande alors si la capacité d'accueil du massif est connue.

A. VINCENT répond qu'il est possible de connaître, au moyen d'éco-compteurs, l'afflux de touristes en des points donnés. C'est ce qui a été conduit sur le sentier du Petit Prince où l'on a pu révéler de nombreuses informations, notamment sur les besoins des touristes et les types de parcours qu'ils recherchent.

C. BARBIER demande s'il ne sera pas pire d'élargir les sentiers plutôt que de les laisser étroits et que les gens se croisent de temps en temps.

J BARET propose d'étudier la réelle utilité de la route menant à Callelongue. Car il serait envisageable d'installer une barrière et, en dehors des quelques riverains et éventuels engins de travaux, l'accès à Callelongue resterait fermé aux véhicules et seuls les piétons et les vélos pourraient y accéder.

Public réagit favorablement à cette idée tout en émettant des réserves quant aux retombées économiques de cette fermeture.

G. AILLAUD craint que les touristes soient mécontents de cette mise sous cloche du massif, et verront ainsi d'un mauvais œil l'arrivée du futur Parc National. Il propose d'instaurer une fermeture saisonnière de la route de Callelongue. Il propose aussi, dans le cadre de la gestion des déchets, d'installer des panneaux indiquant les dernières poubelles avant d'entrer dans le Parc National.

A. VINCENT répond que les gens ramènent leurs déchets dans leurs sacs à dos et ne vont pas les ressortir sur le parking. Soit on installe des conteneurs de tri sélectif, soit on fait confiance à l'écocitoyenneté des visiteurs qui vont les ramener et les trier chez eux. En supprimant les poubelles à la Gardiole, on a constaté une diminution de 95% des déchets sur place.

P. YZOMBARD s'inquiète de la suppression des poubelles à Morgiou compte tenu des résidents qui en ont besoin au quotidien.

A. VINCENT répond qu'il y a des résidents à la Fontasse, à la Gardiole et au Logisson et qu'une borne de tri leur a été installée au niveau de la Gineste.

P. YZOMBARD indique que les quatre poubelles de l'entrée et les sept poubelles du parking sont en permanence saturées.

A. VINCENT lui répond que c'est parce qu'elles sont visibles. Celles de la Gineste ont été plus ou moins cachées et seuls les résidents qui les connaissent les utilisent.

P. YZOMBARD s'inquiète de la réaction des habitants qui, si les conteneurs viennent à être supprimés, continueront à déposer leurs poubelles au même endroit. Il pense aussi qu'installer des conteneurs de tri serait un réel progrès, de même « qu'habiller » ces conteneurs par des ouvrages en dur.

A. VINCENT répond qu'habiter les Calanques se mérite et qu'un effort doit être

fourni par ses résidents, il faut donc trouver le temps et commencer à parler de ces problèmes de déchets.

P. YZOMBARD rappelle également que certaines tournées de ramassage des déchets ne sont pas respectées.

L. DUNAND propose de s'inspirer des sociétés nautiques et de leur charte relative aux déchets en mer.

D. PAVON rappelle l'intérêt des laisses de mer (bouts de bois) notamment pour l'entomofaune et qu'il faut veiller à ne pas les ramasser lors des nettoyages des plages.

A. VINCENT répond que ceci est déjà pris en compte lors des ramassages annuels organisés par la Ville de Marseille.

S. LABUSSIÈRE répond que des opérations de nettoyage sont organisées chaque année par la Ville de Cassis, à raison de deux par semaine en hiver, et trois par semaine en pleine saison. Pour la question des débarquements, elle s'étonne que les bateliers n'aient pas été invités à cette discussion et propose d'y remédier. Elle informe d'un problème dans la base de données à propos d'une pinède dont l'état de conservation est bon alors qu'en réalité il ne l'est pas.

A. VINCENT confirme que les bateliers ont leur place autour de cette table car ces débarquements ont un impact irréversible sur le littoral. Plus d'un hectare de sol est déjà parti à la mer par érosion. Et en conjonction avec les années de sécheresse, les Pins déchaussés meurent et on arrive tout droit à une désertification irréversible sur ces secteurs de pinède littorale sur sols meubles.

Synthèse des points émergeant du débat

Les axes forts soulevés lors de la réunion de la problématique n°1 sont les suivants :

- ✓ Sentier du littoral de Mont Redon à Callelongue
- Tout le monde s'est accordé de la nécessité d'un sentier littoral balisé pour canaliser la fréquentation et permettre la fermeture des nombreuses sentes sauvages qui ont déjà largement fragmenté les habitats littoraux. Ce sentier doit répondre à un besoin de promenade de type familial.
- Pour cette réalisation, deux options ont été émises :
 - * créer un nouveau sentier à partir des sentes déjà existantes mais qui risque, par endroit, d'ouvrir des habitats littoraux et d'impacter des stations d'espèces protégées. Des aménagements, type passerelle, peuvent être envisagés.
 - * utiliser la route des Goudes en remplacement de ce sentier. La route serait alors fermée la journée aux véhicules privés, sauf aux habitants des noyaux villageois.
- De manière générale, il est ressorti de la concertation qu'il faudra mener la réflexion du sentier littoral dans une démarche globale de gestion du littoral (politique d'aménagement de la Ville, problèmes liés aux scories, érosion, etc.) pouvant aussi se traduire par une opération Grand Site.

- ✓ Accès à la mer
- Les accès à la mer sont empruntés par les promeneurs et les pêcheurs à pied. La constatation est que les gens utilisent des sentes sauvages à partir de chemins balisés pour accéder à la

mer.

Il a été évoqué, afin d'enrayer ce comportement, de ramener au plus près de la mer les sentiers et notamment celui du Sémaphore. Cette démarche pourrait être testée entre l'Escalette et les Goudes dans le cadre du réaménagement du sentier littoral.

Les actions qui devront être menées ont pour objectif de canaliser l'accès à la mer vers des points clefs, réduire les points de départ, baliser des tracés directs vers l'eau.

En amont des actions proposées, une étude des besoins des usagers qui fréquentent ces accès doit impérativement être réalisée pour nourrir les propositions d'actions les plus optimales.

✓ Accès au massif, capacité d'accueil et stationnement

La nécessité de réduire et/ou mieux gérer les flux de visiteurs a été ressentie comme une problématique de premier ordre.

Plusieurs mesures proposées ont été adoptées dont une meilleure délimitation des parcs de stationnements déjà existants, des aménagements pour éviter que les véhicules ne se garent le long de la route des Goudes, développer les transports en commun.

La question se pose si la capacité d'accueil des parcs de stationnement est suffisante pour répondre au flux touristique. Ainsi, des enquêtes préliminaires de fréquentation devront être planifiées.

Il a été proposé de mettre en place un système de parking, déjà existant à l'entrée des parcs nationaux américains, où tant que le parc de stationnement est complet, les personnes qui ne peuvent pas se garer, attendent qu'une place se libère pour entrer dans le Parc.

✓ Escalade littorale : débarquements et espèces protégées

- Le débarquement des grimpeurs sur le littoral est mal connu. Les professionnels de l'escalade de la CGP débarquent à Envau occasionnellement avec des groupes réduits à 2 ou 3 personnes alors que les observations ONF font remonter des débarquements massifs de groupes de 15 personnes. Il semblerait que les professionnels de l'UCPA débarquent des groupes importants de grimpeurs à la grotte du Capelan alors que le propriétaire n'est pas d'accord. Ces discordes font émerger la nécessité de réaliser une étude sur ce thème.

Les mesures de gestion du débarquement par les bateliers n'ont pas été discutées car

- La sensibilisation et la formation des professionnels de l'escalade à l'écologie ont été évoquées.

- A propos des voies d'escalade littorale traversant des zones sensibles par la présence d'espèces protégées, il a été convenu de les déconseiller fortement dans le topoguide d'escalade.

✓ Espèces envahissantes et pollutions

- La nécessité d'empêcher la prolifération des espèces envahissantes a été soulignée, d'autant que la rudéralisation des milieux favorise leur installation. Un protocole d'arrachage rigoureux doit être établi compte tenu du problème de l'évacuation des déchets et de l'érosion potentiellement induite. Le suivi en continu de cette action est nécessaire pour atteindre l'objectif souhaité.

- Les CIQ se sont montrés volontaires pour être des structures relais d'information et de sensibilisation à l'écologie des calanques, et notamment sur les gestes à adopter vis-à-vis des espèces envahissantes et des produits d'entretien de jardin évoqués dans cette problématique.

- Veiller à ce que la CUM n'utilise pas de produits chimiques polluants pour le nettoyage des bords de route du littoral et que les moyens utilisés soient compatibles avec le cycle de développement des insectes (mars à fin juin).

✓ Gestion des déchets

Deux aspects ont été abordés : les poubelles destinées aux habitants des noyaux villageois et

celles destinées aux promeneurs.

Il a été constaté que les poubelles des habitants, notamment à Morgiou, sont toujours pleines. Ce trop plein des poubelles est lié au remplissage par les promeneurs car les poubelles sont visibles et à une irrégularité du ramassage.

Il a été proposé (i) de mettre des containers de tri sélectifs dans les noyaux villageois qui seraient cachés des promeneurs pour les inciter à ramener leurs déchets et les trier chez eux, (ii) de signaler tout de même la dernière poubelle disponible avant d'entrer dans le site.

✓ Etudes d'incidences, études d'impacts

Les études d'incidences sont obligatoires en site Natura 2000 avant tout aménagement sauf pour les permis de construire où elle n'est pas citée dans les pièces à fournir contrairement aux autres documents d'urbanismes.

De nombreuses questions, sans réponse des services de l'état, se posent sur les études d'incidence hors site pour des aménagements qui risquent d'impacter le site.

D'autre part, compte tenu du niveau d'information insuffisant fourni par les études d'incidences Natura 2000, il serait pertinent de les coupler à des études d'impacts qui sont plus ponctuelles et précises. Ces études permettraient de mettre en évidence la destruction d'espèces protégées qui ne sont pas d'intérêt communautaire.

Il a été rappelé que le Préfet peut prendre des dérogations sur des projets ne nécessitant pas d'études environnementales, mais qui, au regard des objectifs de conservation des sites Natura, devraient au contraire en faire l'objet.

✓ Communication et sensibilisation

Comme le besoin de communiquer des messages de sensibilisation auprès de la population est indispensable, il est apparu préférable de profiter de la présence des patrouilles sur le terrain pour sensibiliser directement les visiteurs à la réglementation et au respect du site plutôt que de poser des panneaux un peu partout sur le site dont l'efficacité n'a pas été démontrée.

Compléments manuscrits des intervenants post-débat

R. GIRAUD répond à G. AILLAUD sur la germination de l'Astragale de Marseille :

L'Astragale germe facilement, sans préparation spéciale, dès la récolte.

Le problème vient de son mode de dissémination des graines, vraisemblablement par barochorie. Les graines sont en effet trop lourdes pour qu'il y ait de l'anémochorie et elles ne semblent pas non plus transportées par les insectes. Les animaux « supérieurs » ne participent pas non plus à cette dispersion du fait du caractère vulnérant de cette plante.

L'Astragale n'a pas besoin d'eau salée pour prospérer mais semble posséder une bien meilleure tolérance au chlorure de sodium que les autres espèces à croissance plus rapide. Le sel agit en effet comme un facteur limitant vis-à-vis de ces espèces qui profitent des épines de l'Astragale pour se développer à l'abri d'éventuels prédateurs et peuvent, à terme, lui porter tort.

J. NEL poursuit sur sa proposition d'arracher les Pins parasol de la route des Crêtes à La Ciotat, afin de restaurer les garrigues à Baguenaudier en zone cœur du futur Parc National. Ces garrigues abritaient en effet une faune et une flore exceptionnelle. Il précise que l'impact de ces plantations de résineux est facilement mesurable car il avait procédé au comptage des pieds de Baguenaudier avant les travaux de terrassement au bulldozer. Il ajoute que ceci a fait l'objet d'une publication dans la revue Alexanor. Il estime que jusqu'à présent, les gestionnaires n'ont pas fait grand-chose pour préserver la biodiversité dans le massif et qu'il a fallu intervenir plusieurs fois pour sauver des espèces protégées par la loi.

Compléments post-débat des participants concernés mais non invités à la concertation

J. M. ICARD (Marseille Côté Mer) soutient totalement la démarche d'interdiction de débarquement dans les Calanques qu'il applique pour sa société depuis 10 ans. Il informe que sa société a une charte de qualité.

B. MARQUES (Syndicats Libre des Bateliers Indépendants) informe que les bateliers de Cassis ont arrêté tout dépôt dans la calanque d'En Vau, dès le début janvier 2008.

J. CHAMPOLEON (Fédération Française des Pêcheurs en Mer CR PACA) informe leur volonté de produire des plaquettes de sensibilisation aux milieux naturels destinées à leur adhérents.